|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 6 janvier 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 11**CE 3/MA | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR de l'UIT-T |
| **Tél.:** | +41 22 730 6828 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg3@itu.int | **Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Coprésidents et aux Vice-Présidents du Groupe SG3RG-AFR de l'UIT-T;– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 3;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation régionale UIT-T D.609R, qu'il est proposé d'approuver à la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR)****, Libreville, 19-21 février 2025** |

Madame, Monsieur,

1 Le Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation régionale mentionné ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra du 19 au 21 février 2025 à Libreville (Gabon). L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion du Groupe SG3RG-AFR seront disponibles dans la [Lettre collective 1/SG3RG-AFR](https://www.itu.int/md/T25-SG03RG.AFR-COL-0001/en).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et l'emplacement du projet de Recommandation régionale UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT participant aux travaux du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **7 février 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas le groupe régional à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation

des télécommunications

**Annexes:**  2

Annexe 1

Résumé et emplacement du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation régionale UIT-T 609R

# 1 Projet de nouvelle Recommandation régionale UIT-T D.609R (D.LicensingR) [Document [SG3RG-AFR-R4](https://www.itu.int/md/T22-SG03RG.AFR-R-0004/en)]

Lignes directrices pour la détermination des contreparties financières associées aux autorisations/licences

Résumé

La Recommandation régionale UIT-T D.609R contient les lignes directrices pour la détermination des contreparties financières associées aux autorisations/licences.

NOTE DU TSB – À la date de la présente circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 11
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation régionale UIT-T D.609R (D.LicensingR)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Destinataire:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications;Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **Expéditeur:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | tsbdir@itu.int | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 11, je vous indique par la présente l'opinion de mon administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation régionale UIT-T D.609R (anciennement D.LicensingR)** | [ ]  **autorise** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]